

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 29 MARS 2019

Salle du Conseil municipal à 20 heures 30

Etaient présents : Mrs LARRAUFIE Christian : Maire, JAMMES Denis : 1^{er} adjoint, CAZARD-CASTAGNE Fabrice : 2^{ème} adjoint, CROUZAT Roger : 3^{ème} adjoint, COUNORD Bernard, ENGELS Aloysius, GENOT Sébastien et Mmes MOULENE Cécile et TAURAN Florence

Absent : Mme RAUX Agnès

Secrétaire de séance : Mme MOULENE Cécile

A l'unanimité :

- 1) Approuve les comptes administratifs 2018 présentés par Monsieur le Maire et valide l'ensemble des écritures conformes aux comptes de gestion du receveur municipal pour 2018 en ce qui concerne la commune, le budget de l'eau et le lotissement**
- 2) Affecte l'excédent de fonctionnement de 17 541.03 euros du compte communal en recettes de fonctionnement 2019 et l'excédent de fonctionnement du compte de l'eau de 5 999.49 euros en recettes de fonctionnement 2019.**
- 3) Vote les comptes de gestion présentés par le receveur municipal au titre de 2018 conformes à ceux du Maire pour la commune, le budget de l'eau et le lotissement.**
- 4) Vote les budgets primitifs prévisionnels 2019 présentés par le Maire pour la commune, le budget de l'eau et le lotissement**
- 5) Vote les taux de la fiscalité 2019 soit :**

taxe d'habitation : 4.77 %

taxe foncier bâti : 7.50 %

taxe foncier non bâti : 91.37%

6) Vote des subventions 2019 aux associations :

Société de chasse de Bannes : 152 euros

Association Patrimoine et Culture de Bannes : 152 euros

Comité des fêtes de Bannes : 152 euros

Club de l'Amitié de Bannes : 152 euros

Comité départemental ligue nationale contre le cancer : 60 euros

Amicale des donneurs de sang Saint-Céré : 40 euros

Association amicale des sapeurs pompiers de Leyme : 60 euros

Association Aquil'oc de Saint-Céré : 40 euros

7) Approuve la convention annuelle entre la commune et le budget de l'eau pour remboursement au profit du budget communal de frais d'assurance et de personne pour la comptabilité, la gestion...pour un montant de 930 euros

8) Passe une convention avec ImmoTech de Saint-Céré pour la vente du logement communal presbytère et du lot n° 1 du lotissement.

9) Participe aux frais de scolarité d'un enfant bannois en maternelle de la Calendreta de Saint-Céré.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant examinées et votées, la séance est levée à 1 heure.